



Création de Société par Actions Simplifiée

ATTESTATION DE BLOCAGE DU CAPITAL SOCIAL

La banque ci-après :

CCM GRENOBLE CENTRE EAUX CLAIRES, 8 AVENUE ALSACE LORRAINE 38000 GRENOBLE déclare et atteste avoir reçu en dépôt la somme de 1 200 €.

M. Arnold GNATTO GNATTO , représentant de la société A&H AUTORENTALS S.A.S., Société par Actions Simplifiée actuellement en voie de formation dont le siège social se situe LE JARDIN DU CONSUL APP201 37 C RUE SERMORENS 38500 VOIRON, déclare que cette somme représente le montant immédiatement libérable de la partie du capital social correspondant aux apports en numéraire de la Société par Actions Simplifiée en formation, ainsi qu'il a été versé par l'ensemble des actionnaires.

Liste des actionnaires	Nombre d'actions	Somme versée
GNATTO GNATTO Arnold	6 000	600 €
GBANE Hassan-Yoan	6 000	600 €

En conséquence, conformément aux dispositions législatives en vigueur, la somme ci-dessus demeurera bloquée en compte spécial jusqu'à production du certificat d'immatriculation au Registre du Commerce et des Sociétés de la société actuellement en voie de formation. Sans production de ce certificat dans le délai de six mois à compter du dépôt de fonds, la somme susvisée pourra être débloquée :

- soit entre les mains du mandataire désigné par l'ensemble des souscripteurs,
- soit entre les mains du mandataire désigné par décision de justice passée en force de chose jugée.

La présente attestation est établie en triple exemplaire pour faire valoir ce que de droit.

Le 20 mai 2025

Le déposant
("lu et approuvé" + signature)

JST14

Lu et approuvé

